

METZ MÉTROPOLE COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
HARMONY PARK | 11 bd Solidarité | BP 55025 | 57071 METZ CEDEX 3
T. 03 87 20 10 00 | F. 03 87 20 10 29 | www.metzmetropole.fr

Nombre de membres élus au Bureau :

Membres en fonction : 46 Membres présents : 37 Absent(s) excusé(s): 5

Absent(s): 4

Pouvoir(s):

1

4/

Date de convocation : 22 novembre 2016

Vote(s) pour : Vote(s) contre :

38 0

Abstention(s):

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

Séance du Lundi 28 novembre 2016,

Sous la présidence de Monsieur Jean-Luc BOHL, Président de la Communauté d'Agglomération de Metz Métropole, Maire de Montigny-lès-Metz.

Secrétaire de séance : Hélène KISSEL.

Point n°2016-11-28-BD-32.1:

Versement par anticipation au vote du Budget Primitif 2017 d'une avance sur contribution financière auprès du Centre Pompidou-Metz.

Rapporteur: Monsieur Thierry HORY

Le Bureau,

Les Commissions entendues,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération du Conseil de Communauté du 28 avril 2014 portant délégation du Conseil au Bureau,

VU les statuts de l'Etablissement Public de Coopération Culturelle Centre Pompidou-Metz,

VU la délibération du Bureau en date du 9 mai 2016 attribuant à l'EPCC Centre Pompidou-Metz une contribution financière de 5 150 000 € au titre de 2016,

CONSIDERANT la nécessité pour l'EPCC Centre Pompidou-Metz de disposer des moyens nécessaires à son fonctionnement avant l'adoption du Budget Primitif 2017 de Metz Métropole,

DECIDE de verser à l'Etablissement, par anticipation au vote du Budget Primitif 2017 de Metz Métropole, une avance correspondant à 4/12<sup>ème</sup> de la contribution octroyée en 2016, soit 1 716 667 €. L'avance sera versée en une seule fois après présentation par l'EPCC Centre Pompidou-Metz de son budget prévisionnel 2017 et d'un plan de trésorerie prévisionnel pour le 1<sup>er</sup> semestre 2017.

Pour extrait conforme Metz, le 29 novembre 2016 Pour le Président et par délégation Le Directeur Gérjéral des Services

Helene KISSEL



METZ MÉTROPOLE COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION HARMONY PARK | 11 bd Solidoriie | BP 55025 | 57071 METZ CEDEX 3 T. 03 87 20 10 00 | F. 03 87 20 10 29 | www.mefzmetropole.fr

## **BORDEREAU D'ENVOI**

Destinataire

Bureau du contrôle de légalité, de la coopération intercommunale et du conseil aux élus -

PREFECTURE DE LA MOSELLE -

9 place de la Préfecture - BP 71014 -

57034 METZ CEDEX 1 -

Désignation des pièces	Nombre	Observations
Délibérations Réunion de Bureau - Lundi 28 novembre 2016.		Contrôle de légalité
Point 31.4 – Examen du rapport annuel des représentants de MM au sein du CA de la SPL M3Congrès – Exercice 2015.  Annexe : Rapport.  Point 32.1 – Versement par anticipation au vote du BP 2017 d'une avance sur contribution financière auprès du Centre Pompidou-Metz.	(2)	
Point 32.2 – Versement par anticipation au vote du BP 2017 d'une avance sur contribution financière auprès de l'ESAL-CEFEDEM.  Point 32.3 – Versement par anticipation au vote du BP 2017 d'une avance sur subvention auprès de	1 (2)	
l'AGURAM.  Annexe: Convention.  Point 32.4 – Versement par anticipation au vote du BP 2017 d'une avance sur cotisation auprès de l'ALEC.  Point 32.5 – Versement par anticipation au vote du BP		PREFECTURE DE LA MOSELLE D.C. T.A.J. 3 D NOV. 2016
2017 d'une avance sur subvention auprès de	(2) 1	ARRIVÉE CONTRÔLE DE LÉGALITÉ
2017 d'une avance sur subvention auprès de MMD.	(2) 1	
irrécouvrables et éteintes – année 2016.	Z) 1 2 2 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1	
Nombre total des actes transmis : 10 délibérations dont 6 accompagnées d'annexes.	Fait à Metz	le 29 novembre 2016



Hélène KISSEL

Pour le Président

Le Directeur Général des Services